

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 juin 2025

PROGRAMMATION NATIONALE ET SIMPLIFICATION NORMATIVE DANS LE SECTEUR
ÉCONOMIQUE DE L'ÉNERGIE - (N° 1522)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 156

présenté par

M. Bruneau, M. Bataille, M. Mathiasin, M. Castellani, M. Castiglione, M. de Courson,
Mme de Pélichy, M. Favennec-Bécot, M. Habib, M. Lenormand, M. Mazaury, M. Molac,
M. Naegelen, M. Panifous et M. Taupiac

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 13, insérer l'article suivant:**

L'article L. 141-1 du code de l'énergie est complété par deux alinéas ainsi rédigés :

« L'adoption du décret mentionnée au premier alinéa est conditionnée à la réalisation d'une étude présentant différents scénarii d'évolution du mix énergétique, tenant compte de l'évolution de la consommation énergétique. Cette étude formule plusieurs propositions d'évolution du mix électrique conjuguant les énergies intermittentes et les énergies pilotables, en faisant état des conséquences sur la sécurité d'approvisionnement et sur le coût de l'énergie de chacune de ces propositions.

« Le deuxième alinéa du présent article entre en vigueur à compter de la promulgation de la présente loi. Il s'applique à la programmation pluriannuelle de l'énergie couvrant les deux périodes successives 2025-2030 et 2031-2035. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à conditionner l'adoption du décret de la PPE 3 à la réalisation d'une nouvelle étude présentant différents scénarii de mix énergétique, et plus spécifiquement électrique. Celle-ci serait réalisée, sur un format similaire à celle présentée par RTE en 2022, mais tiendrait compte des évolutions récentes et à venir de la consommation énergétique.

En effet, trois ans après les "Futurs énergétiques 2050", le contexte a largement changé sur plusieurs points. La guerre en Ukraine, la crise énergétique, la stagnation de la consommation

électrique résultant d'une électrification moindre qu'escomptée, imposent de mettre à jour l'étude rendue.

Les auteurs de cet amendement invitent, en outre, à réviser les différents scénarii en s'attachant à l'analyse économique des différentes sources d'énergie (dépenses d'investissement, prix de l'électricité pour les consommateurs, coût du mégawattheure par technologie, coût complet annualisé, besoin de soutien public...), et des interdépendances entre les différentes sources d'énergie (notamment le coût pour le nucléaire de la compensation de l'intermittence des énergies renouvelables).